

Le mot du secrétaire général



Dans l'actualité, il est fréquent, pour ne pas dire presque banal, d'entendre les médias relater un fait de violence ; si ces événements se passent aux quatre coins du globe, nous n'en sommes pourtant pas épargnés : tantôt, elle implique des adultes, tantôt elle concerne des mineurs.

Récemment encore, la question de l'abaissement de la majorité pénale de 18 à 16 ans a été reposée, même si, au demeurant, cette violence ne concerne pas exclusivement et uniquement les mineurs. Par ailleurs, ces faits divers, aussi tragiques soient-ils, génèrent un sentiment d'insécurité, voire de peur diffuse, qui nous renvoie inévitablement au type de Société dans laquelle nous vivons au quotidien.

En Belgique, comme dans la plupart des pays européens, la majorité pénale est fixée à 18 ans et ce depuis la loi du 8 avril 1965 sur la protection de la jeunesse. Depuis lors, les peines appliquées aux mineurs sont remplacées par des mesures éducatives qui s'appliquent tant aux mineurs « délinquants » qu'aux mineurs « en danger ». Depuis 2006, la loi a même été revue avec la création d'un centre fermé spécifique (Everberg), une formation des juges, etc... Nous sommes loin de la situation antérieure: au XIX^e siècle, en effet, le mineur était un « Homo juridicus » comme ses aînés, du moins à partir de 7 ans (capacité de discernement).

Pénaliser et/ou protéger le jeune ? Depuis plus de vingt ans, le débat fait rage, avec un souci, toujours plus grand, d'appliquer une justice « réparatrice » (médiation, indemnisation des victimes, hausse du nombre de places en milieu fermé, renforcement des mesures coercitives).

Comme le précise Carla Nagels du Centre de recherches criminologiques de l'ULB, l'efficacité d'un système pénal pour les jeunes de plus de 16 ans reste à démontrer et mettrait à mal toute la logique d'un système basé sur la protection et l'émanicipation du jeune.

De la prévention à l'enfermement, y a-t-il un juste milieu ? A lire et à entendre les dernières propositions de certains responsables politiques, la tendance actuelle consisterait à vouloir rapprocher la justice des mineurs de celle des adultes jusqu'à imaginer l'ouverture de centres pour jeunes délinquants encadrés par les militaires (dont on connaît la haute valeur ajoutée en matière éducative ...).

Il s'agit là d'un énorme retour en arrière à une conception pseudo-déterministe qui consiste à dire qu'un jeune est né délinquant ; c'est le retour du discours sécuritaire et du « tout au répressif », totalement contre-productif à terme.

Suite en page 2

SOMMAIRE

Le mot du secrétaire général	1, 2
Nouvelles en bref	2, 3
Vie collective	4, 5
Coin lecture	5
C'est vous qui le dites	6, 7, 8
Congrès, colloque et co	8
Le courrier	8
Juridiquement vôtre	9
Agenda	10
Carnet d'adresses	10
La pensée du mois	10

New look et version électronique

Si vous êtes récemment allés sur le site du SeGEC vous aurez constaté son changement d'apparence comme ses modifications d'accès à l'information. A ce propos, l'adresse du site a été modifiée et la nouvelle adresse est maintenant <http://enseignement.catholique.be>

Savez-vous que Fédé Flash y est téléchargeable depuis deux numéros ? Vous le trouverez dans la partie FCPL du site sous la rubrique Fédé Flash. Avantages du téléchargement : Fédé Flash est maintenant en couleurs et les liens Internet sont accessibles directement.

A terme, la duplication « papier » et l'envoi à chaque agent sera remplacée par la version électronique. Si ce n'est pas pour tout de suite, nous sommes cependant en attente de vos commentaires, avis, idées par rapport à cette nouvelle modalité de communication.

Inscription dans le secondaire

Pour rappel un Power Point d'information pour les professionnels de l'Enseignement à propos des dispositions du futur Décret « Inscriptions » est disponible sur le site SeGEC dans la rubrique Actualités.

Le qualifiant ? Requalifié !

C'est inscrit dans la DPC, la refondation du qualifiant est à l'ordre du jour. Tant mieux : filière de relégation, cet enseignement nécessite – enfin – qu'il soit organisé dans de meilleures conditions. A vrai dire, la déclaration seule rendait frileux tant les majorités politiques successives avaient fait du qualifiant une de leur priorité. Restée lettre morte aux termes des constats actuels.

Il semble qu'aujourd'hui cela va – enfin, redisons le – bouger.

Qu'en est-il ?

Fondamentalement, il s'agira de reconnaître les acquis et non plus de valider les échecs. Pour ce faire le travail par unités (capitalisables) sera utilisé et permettra – même hors cycle habituel « fin de trimestre / fin d'année » - de certifier celle/ celui qui aura réussi l'unité dans une sorte de « pas à pas ». L'accumulation d'unités devrait ensuite conduire à l'acquisition

Suite de la première page

Ce dont nous avons besoin, au contraire, c'est de parler davantage d'éducation, de donner des clés aux parents pour comprendre et décoder.¹

Nos ados grandissent-ils plus vite qu'autrefois ? Pas nécessairement. Par contre, ils sont projetés beaucoup plus vite et beaucoup plus tôt dans un monde comportant des codes qui ne sont pas adaptés à leur âge. Ils sont bombardés d'images (violence, publicité, pornographie, ...) et disposent de canaux de communication (gsm, internet,...) sur lesquels les adultes en charge d'éducation n'ont pas beaucoup de prise.

Pour y faire face, davantage qu'il y a 50 ans, c'est d'une bonne boussole dont les jeunes ont besoin et d'un entourage éducatif qui les aide à décoder et à se construire.

Excellente fin de trimestre à chacun(e).

Guy De Keyser

¹ Lire à ce sujet Claude Halmos « Grandir. Les étapes de la construction de l'enfant, le rôle des parents » Editions Fayard



d'une qualification et, partant, à l'obtention d'un CESS. Voilà qui – enfin, une fois encore – sera de nature à donner du tonus, là où la décision totalement inadéquate de supprimer le CQ4, là où la qualification se compte en nombre d'années (souvent redoublées) jusqu'en fin de 6^e ! Fini donc le « calque » du général, place à la reconnaissance des acquis en « temps réel ».

Mieux, les unités de formation embarqueront d'entrée de jeu des pré-requis, des acquis à évaluer (avec standardisation), un échancier (durée d'une unité) et, last but not least, de la remédiation. Pas question de doubler une « unité » : si ça ne va pas, des dispositifs de remédiation individuelle seront activés. Parallèlement à cette mise en unités de la formation qualifiante, le SFMQ¹ sera sur les rails cette année encore et aura bien du pain sur la planche quant à la cohérence nécessaire entre les contenus qualifiants et l'exercice du métier. Pour les formations en alternance (CEFA) l'OFFA² devrait – enfin (et, oui encore!) – voir le jour et il faudra finaliser l'épineuse question de la « diplomation » commune comme celle du contrat commun appelé à remplacer la CISP³.

Heureuse surprise, l'intention de tonifier et d'assouplir la formation qualifiante s'accompagne d'un calendrier. Les responsables politiques optent dans un premier temps pour l'information (les PMS étaient d'ailleurs présents à la 1^{ère} étape du 24 février, via les représentants du Conseil Supérieur des Centres PMS) : c'est, de notre point de vue, une étape importante pour « s'accorder » plus concrètement sur l'intention politique, même si celle-ci semble – une fois dans le bon sens... Inévitablement la mise en place concrète amènera de l'imprévu, autant réduire au maximum celui-ci en amont. C'est à la rentrée 2011 qu'une phase expérimentale sera mise en place au 3^e degré (5^e année uniquement) dans les secteurs de l'Industrie, des Services et des Sciences. A tout le moins on est en droit de se réjouir du fait que les promoteurs du projet prévoient d'emblée une étape d'évaluation : la mise en pratique révèle tou-



jours son lot « d'inadéquations » : autant corriger le tir avant toute forme de généralisation. Septembre 2012 verra l'expérimentation se porter au niveau de la 6^e.

Pour les équipes PMS, pas de changement fondamental sinon la nécessité de s'associer aux projets expérimentaux pour à la fois y soutenir les élèves et observer, de leur point de vue, les avantages et contraintes de cette refondation. Les promoteurs de la démarche insistent quant à eux sur l'intéressement des élèves aux métiers dans le cadre de l'orientation : ayons cependant, avec les élèves, le souci du sens de leur formation et celui d'une maîtrise la meilleure possible de leur parcours. Toujours avec un « plan b » en roue de secours au vu des innombrables incertitudes actuelles.

Ressource: PowerPoint présenté le 24/02/2010 par la Ministre Marie-Dominique Simonet

Paul Maurissen

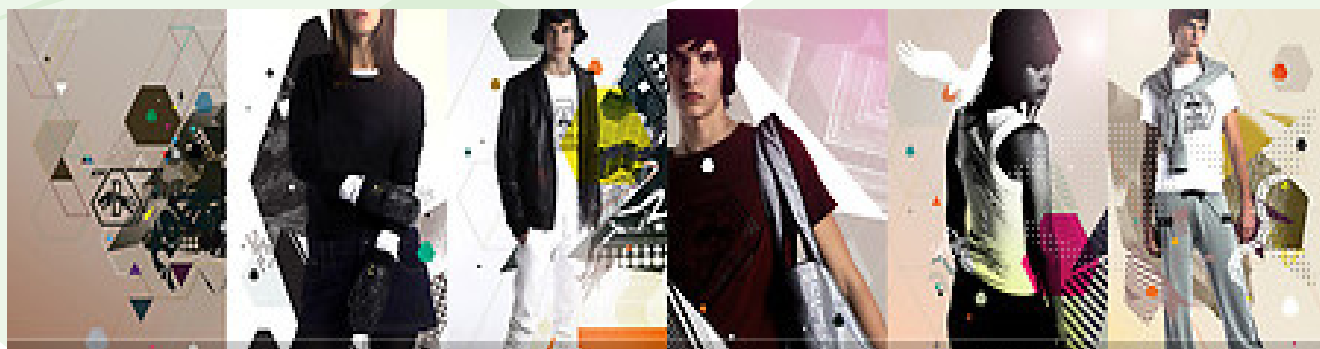
1 Service Francophone des Métiers et des Qualifications

2 Office francophone de la formation en alternance

3 Convention d'insertion socioprofessionnelle

Vie collective

maintenues ... ainsi qu'obligatoires.
Au nom du COF et du Conseil d'Administration
CFPL ... à bientôt sur la toile !



4 Votre avis sur les formations CFPL

A la fin de chaque module de formation CFPL, tout participant(e) doit compléter une feuille d'évaluation. C'est une obligation administrative transformée en outil de communication entre les participants et le CFPL/COF. Il s'agit là d'une évaluation « à chaud » utile mais pas toujours empreinte de la réflexion nécessaire. Ainsi, l'équipe du COF a proposé et obtenu du Conseil d'Administration du CFPL de réaliser des évaluations « à froid ».

Concrètement, qu'en est-il ?

Il s'agit d'une AUTRE évaluation que celle proposée à la fin directe de la formation, qui permet à tout qui a suivi un module complet, de répondre à quelques questions en ayant (eu) le temps nécessaire de la réflexion, de l'échange, de la prise de distance.

Cette évaluation se fait directement à l'écran via un accès Internet. Pour cette année scolaire ces évaluations «à froid» seront disponibles jusqu'en fin d'année (30 juin). Ultérieurement chaque participant(e) disposera d'un mois après la formation pour répondre à cette seconde évaluation.

Cette démarche s'inscrit dans un souhait de meilleure communication entre participant(e)s et CFPL/COF afin d'améliorer, si nécessaire, la qualité des modules proposés.

Le jour du Printemps (21/03/10) un courrier spécifique sera transmis dans les Centres et indiquera la procédure à suivre pour accéder à cette évaluation.

Attention !

La démarche est interne au COF/CFPL : les données recueillies restent à disposition du COF et du Conseil d'Administration. Par voie de conséquence les évaluations de fin de module sont et seront

Groupe porteur PROPMS

Le groupe porteur PROPMS (5 Directions PMS, l'animateur du CRM, des permanents FCPL et des informaticiens d'Infodidac) se réunit régulièrement. Il a pu tester les nouvelles fonctionnalités liées à la gestion administrative des Centres PMS. La suite de la démarche : une présentation générale organisée par Infodidac pour les Directions et les PO PMS. Puis viendra le temps de la formation. Dès que ce projet sera arrêté dans un calendrier nous ne manquerons pas de vous en faire part.

Equipement informatique

Ouf, c'est en route !

Des bugs de dernière minute ont reporté l'enthousiasme prudent du dernier Fédé Flash, mais maintenant ça y est ! Dans tous les centres PMS, via les directions, un courrier a été envoyé pour les inviter à répondre positivement à la démarche du CRM de faire le point sur l'équipement informatique actuel des centres PMS. Et donc, pas de papier, pas d'enveloppe, pas de timbre : avec votre identifiant (PMSxxxx) et votre mot de passe, rendez-vous sur <http://admin.segec.be>, rentrez vos identifiants et ensuite cliquez sur l'onglet «Enquête informatique PMS» et, en quelques clics de souris, vous contribuerez à faire un état de la situation des centres PMS en matière d'informatique. Et ce, en lien étroit avec la question parlementaire adressée à Madame Simonet ce 3 mars 2010.

Merci déjà pour votre collaboration.

Nouvelles du Conseil Supérieur des Centres PMS

1. Les ministres Laanan et Simonet demandent un rapport commun au CSCPMS et à la Commission SPSE exposant leur point de vue sur la collaboration CPMS-SPSE, y compris les pistes de solution. Ce rapport est attendu

- pour le mois de juin 2010.
2. Monsieur Guy Declercq, président de la Commission Communautaire de l'Aide à la Jeunesse, a transmis à cette Commission la proposition faite par le CSCPMS d'une concertation entre les deux instances au sujet des relations entre CPMS et Services de l'AJ, proposition reçue très positivement. Les Bureaux des deux instances se rencontreront prochainement.
 3. Le Groupe de Travail Démarche de Qualité a remis son texte, qu'il présentera au CSCPMS en date du 20 avril prochain. Ce dossier est intitulé « Vers une démarche de qualité ».
 4. Le CSCPMS prend position et établit une série de remarques sur les projets d'attestation et de protocole justificatif pour une orientation vers l'enseignement spécialisé ainsi que sur la liste des besoins, tels que proposés par le Groupe Mixte CSCPMS-CSES. Le projet sera transmis aux deux Conseils supérieurs pour approbation.
 5. L'avis n° 22 intitulé « Vers une culture de l'évaluation en centre PMS » est approuvé. Il est transmis à la Ministre Simonet à l'attention du gouvernement et sera publié sur le site <http://www.enseignement.be/index.php?page=25408&navi=2891>.



A lire

Alain Baudrit, **Le tutorat : une solution pour les élèves à risque ?** (coll. « Pratiques pédagogiques »), Bruxelles : De Boeck Université, 2010.

Est-ce qu'une population scolaire spécifique, comme les élèves à risque, est à l'origine de changements dans les pratiques tutorales organisées à l'école ? Telle est la question principale posée en introduction de cet ouvrage.

Pour essayer d'y répondre, des études ou recherches (principalement anglo-saxonnes) sont examinées dans les domaines de la lecture et des mathématiques au cours des enseignements élémentaire et secondaire. Les interventions de différents types de tuteurs sont elles aussi analysées. Il peut s'agir de professionnels de l'éducation, de paraprofessionnels, d'adultes volontaires ou encore d'écoliers ou de collégiens. D'une discipline à l'autre, des différences sont constatées en termes d'impact sur les apprentissages des élèves à risque. Mais des points communs existent aussi, notamment au niveau de l'effet-tuteur et d'une trilogie (supervision/formation/coordination) peu évoquée lorsqu'il est question d'organiser du tutorat avec des élèves « ordinaires ».

Une nouvelle donne semble donc se profiler en matière de méthodes tutorales. Elle pourrait d'ailleurs « réveiller » des pratiques plus anciennes qu'il s'agit, évidemment, d'adapter au monde actuel de l'éducation. Des perspectives à même d'intéresser les enseignants, éducateurs, actuels ou futurs tuteurs, qui œuvrent au quotidien auprès de publics scolaires dont la relation à l'institution scolaire peut être plus ou moins problématique.

Véronique Georis, **Entre la rue et l'école**, Editions Couleur Livres (anciennement Vie Ouvrière)

Dans la rue, ils participent au sentiment d'insécurité de certains adultes. A l'école, ils perturbent ou ils tuent le temps. Ils ont entre quinze et dix-sept ans, ils sont en obligation scolaire mais ne trouvent pas d'école qui les accueille, ils ne peuvent pas travailler sans le statut d'étudiant, d'apprenti ou de stagiaire. Ils sont "nulle part".

Ils se qualifient quelquefois d'élèves libres, c'est le nom que donnent les écoles aux mineurs désinscrits pour cause d'absentéisme.

Quel est le vécu réel de certains de ces jeunes, au-delà des stéréotypes du décrochage scolaire ? Les travailleurs sociaux d'un service AMO ont créé en collaboration avec un CEFA un espace pour se poser, réfléchir à l'avenir, entre la rue et l'école. Ils se posent un instant mais ils ont tellement de choses à nous dire...

C'est vous qui le dites !

Avis aux amateurs ...

C'est un fait ; il devient de plus en plus difficile pour certains centres comme pour certains établissements scolaires d'ailleurs de trouver des candidat(e)s à la direction.

Est-ce lié au rajeunissement considérable ces derniers temps du cadre PMS ? Il peut en effet apparaître plus hasardeux pour la personne de s'engager dans cette voie à 30 ans qu'à 40 ou 45 ans sachant que ce choix doit s'appuyer sur une expérience professionnelle solide et qu'il apporte aussi une orientation particulière à la carrière professionnelle et au projet de vie .

Est-ce lié à la féminisation croissante du personnel PMS? C'est un phénomène évident, la plupart des secteurs du monde de l'éducation, du monde des soins de santé et de l'aide aux personnes ... sont de plus en plus désertés par les hommes pour des raisons socio-économiques bien connues. Et qui dit personnel féminin dit aussi souvent maternité(s), et suivi quotidien de l'enfant et cela toujours et encore, malgré le partage plus fréquent des tâches ménagères et de nursing. La question des horaires difficilement compressibles et de la charge de travail peut donc se poser pour d'éventuelles candidates de qualité.

Est-ce aussi lié à la configuration du Centre ? Il est certain que la taille d'un Centre et sa complexité peuvent poser question pour des candidat(e)s potentiels même si ces mêmes facteurs sont aussi source de créativité.

Est-ce lié aux indices socio-économiques du Centre et à son environnement avec les problématiques souvent lourdes qui y sont associées ? Sans doute mais là encore cela peut être un beau défi de s'inscrire dans une logique de Centre qui se fixe des priorités en terme d'équité sociale.

Est-ce lié à la charge administrative de plus en plus pesante au niveau des Directions ? Cela est bien probable aussi même si l'on se dit que derrière chaque « paperasse » il y a une personne.

Est-ce enfin en rapport avec un type de « management » du Centre ? La fonction de Direction a en effet ses exigences et nécessite pour chacune et chacun de trouver son style d'engagement et d'accompagnement de l'équipe dans une dynamique commune de projet de Centre. Cela demande du temps parfois et surtout beaucoup de confiance en soi et dans les ressources de l'équipe.



Beaucoup d'autres raisons sans doute pourraient être évoquées mais l'essentiel est de croire surtout au PMS, à ses missions et à la nécessité de se remettre toujours en chemin.

Faut-il parler d'un manque d'attractivité de la fonction de Direction ? Je ne le crois pas mais il nous faut par contre lui donner peut-être plus de sens dans un incessant va et vient entre le terrain et la prise de recul et la réflexion nécessaires.

C'est à cela que nous devons préparer nos équipes avec nos P.O. en sensibilisant les personnes encore hésitantes à oser s'engager dans cette voie qui devrait s'élargir d'ailleurs au fil du temps aux AS et aux APM qui auraient les dispositions et la motivation pour se lancer dans cette belle aventure.

Pierre Flore

Directeur plus pour longtemps
du PMS libre 2 de Marchienne-au-Pont

Centres PMS et Service de Mediation Scolaire Wallon en région liégeoise

Les directions des CPMS libres et les représentants du service de médiation scolaire wallon de la province de Liège se sont rencontrés sur la base de divers constats :

- ☞ les champs de travail des deux institutions se recoupent et les missions se chevauchent.
- ☞ Cette superposition installée par les politiques en réaction aux « urgences de l'actualité », crée nécessairement des incompréhensions, des tensions, des risques de concurrence ou

au contraire de double emploi et de déresponsabilisation.

- ☞ les directions d'école secondaire peuvent regretter ce flou ou au contraire l'utiliser.

C'est donc à une tâche de « déconfusionnement » que nous nous sommes attelés :

- ☞ apprendre à mieux nous connaître en reliant ensemble les textes légaux qui nous définissent ;
- ☞ essayer de nous différencier malgré les similitudes instituées : la complémentarité implique la différence... ;
- ☞ déterminer comment baliser les interventions sur le terrain pour un partenariat satisfaisant pour les professionnels et les usagers : quand, comment échanger des informations sur les situations rencontrées ; comment se passer le relais... ;
- ☞ avoir en perspective de devenir l'un pour l'autre une ébauche de solution aux questions ou difficultés de travail rencontrées de part et d'autre plutôt qu'un concurrent.

Cette réflexion s'est avérée complexe et nous a pris beaucoup de temps ; nous avons demandé l'accompagnement d'un tiers, neutre, pour mener les débats (Jean Blairon).

De nombreux critères ont été analysés pour tenter de nous différencier : peu étaient pertinents en fait.

Nous en avons retenu trois :

- ☞ le SMSW travaille sur des problèmes identifiés par la direction de l'école (puisque c'est elle qui fait appel, nécessairement) tandis

que les équipes PMS peuvent travailler à la prévention de problèmes non encore identifiés, ou signalés directement par d'autres demandeurs.

- ☞ On pourrait dire que le Centre PMS travaille plus avec le jeune, en tenant compte du contexte, tandis que le SMSW travaille plus sur le contexte, en tenant compte des jeunes (Les guidances individuelles représentent une part importante du travail PMS).
- ☞ Les équipes PMS sont beaucoup plus nombreuses et aussi plus présentes, de façon plus continue, sur le terrain de l'école que l'équipe SMSW dont « l'extériorité » est plus grande. Il faut peser ces caractéristiques, qui sont tantôt des atouts tantôt des freins, pour chaque intervention.

Nos travaux ont débouché sur un accord de procédure résumé en deux tableaux. Une évaluation à partir des situations concrètes est prévue au bout d'un an de fonctionnement.

NB. Avec le recul, nous nous rendons compte que c'est le processus de travail en commun qui est porteur, au moins autant que le produit qui suit.

Jeanne-Françoise Britte
Directrice Centre PMS Libre IX de Liège

Ebauche de procédure entre le CPMS et le SMSW

Lorsque le SMSW est sollicité par un chef d'établissement

- ☞ Prévoir une concertation entre la direction et les acteurs du Centre PMS, d'une part, et les médiateurs du SMSW. Cette concertation peut s'effectuer en début d'année scolaire ou au moment où le SMSW est sollicité par un chef d'établissement.
- ☞ Echanger à propos de ce qui a été fait auparavant ? Par exemple, en cas de réintégration d'un jeune, si le SMSW est sollicité, le médiateur prendra contact avec l'agent PMS.
- ☞ Examiner les complémentarités ou au contraire l'interchangeabilité.
- ☞ Veiller à légitimer chaque acteur dans sa place, son rôle et son positionnement.
- ☞ Prévoir un temps d'évaluation de la démarche partenariale.

Lorsque le Centre PMS souhaite faire appel au SMSW

- ☞ Proposer à la direction d'école l'intervention du SMSW en explicitant la complémentarité.
- ☞ Echanger des informations sur les actions déjà réalisées, sur les attentes vis-à-vis du SMSW et ajuster les actions en concertation en impliquant d'autres partenaires éventuellement.
- ☞ Evaluer le travail fait ensemble et la suite éventuelle à donner par les acteurs concernés.

Par mail

Le 2 février, nous vous adressons un courrier relatif à une enquête menée par le GRESEC (Groupe Relais pour l'Enseignement Secondaire) et qui vous invitait à apporter vos témoignages en matière d'évaluation de la mise en place de la réforme du 1er degré secondaire.

Le 3 février c'est un courrier signé par Etienne Michel et Guy De Keyser et traitant de la concertation relative au décret « inscription » qui vous a été envoyé.

Un rappel de l'appel à candidatures pour la fonction de direction au centre PMS libre de Braine l'Alleud vous a été envoyé le 5 février.

Le 22 février, un courrier relatif à la passation de l'épreuve externe en vue de l'octroi du CEB vous a été adressé. Il était accompagné d'un document d'une vingtaine de pages intitulé «Epreuve externe commune liée à l'octroi du CEB – 2009 – Vadémécum» rédigé par Mme Arlette Vanderkele, Inspectrice générale de l'enseignement fondamental ordinaire et M. Sébastien Delattre, Service général du Pilotage du système éducatif

Le 2 mars, nous vous avons fait parvenir la liste mise à jour des centres PMS Libres. Une nouvelle liste vous a été adressée le 16 mars dernier, elle contenait les rectifications qui nous ont été signalées.

Un BI du Service Juridique traitant des Stages en entreprises vous a été adressé le 3 mars.

Sur les listes Yahoo, un appel à candidatures et le profil de direction que le Pouvoir Organisateur des centres PMS de Mons et Hornu nous avait demandés de vous transmettre a été adressé le 10 mars.

Par papier

Le 5 février : le rapport de la réunion de la Commission Enseignement Secondaire du 22 octobre 2009, les rapports approuvés des réunions du Bureau de la FCPL des 15 septembre, 20 octobre et 17 novembre 2009, le numéro 103 de Fédé Flash et un courrier concernant un projet dans le cadre de l'encadrement différencié (PGAED) vous ont été envoyés.

Le 3 mars, nous avons mis dans l'enveloppe le rapport approuvé de la réunion du Bureau du 19 janvier 2010.

Le 10 mars, un courrier relatif à l'enquête menée par le CRM sur l'équipement informatique des centres, un autre courrier destiné aux centres qui ont envoyé de nouveaux agents en formation et l'invitation à la réunion de la Commission Santé du 25 mars vous ont été expédiés.

Si vous êtes concernés par l'un de ces courriers et que celui-ci ne vous a pas été transmis, n'hésitez pas à le demander à votre direction.

Prévention des comportements à risques, quelle place prendre en Centre PMS ?

Nous avons reçu dans les centres PMS (février 2010) la plaquette : «**Les jeux dangereux, ce n'est pas du jeu**» qui repose inévitablement la question de la prévention. Beaucoup se demandent comment agir ? Beaucoup se disent : nous avons déjà tellement de missions, de tâches, avec un manque de moyens humains pour les réaliser avec efficacité, de façon égalitaire, il faut donc faire des choix.

Ne manquez pas la suite de ce très intéressant article écrit par Marie Ernst, infirmière au centre PMS libre de Braine l'Alleud dans la revue de presse ou sur <http://www.segec.be/Fcpl/index.htm> - rubrique «Publications».

Congrès, colloque et compagnie

Le mardi 23 mars 2010 - L'Observatoire de la Santé du Hainaut a le plaisir de vous convier à sa conférence du Midi Santé du mardi 23 mars de 12 à 14 h sur le thème des tables d'écriture. Les tables d'écriture ont pour objectif de mettre en mots tout ou partie de sa vie et de celle de ses ascendants, de prendre conscience de la part d'héritage familial et d'histoire sociale dans toute histoire de vie, de partir à la découverte de son identité, de créer une passerelle entre passé, présent et avenir... - Contact : 065 87 96 25

Le jeudi 1^{er} avril 2010 - Stimuler l'humour et l'estime de soi chez l'ado

BRUNO Humbeeck (Psychothérapeute, chargé de recherche à l'Université de Mons-Hainaut, directeur du service Jeunesse et Famille « Le Galion » à Péruwelz) interviendra lors d'une soirée-débat du cycle sur le couple face à l'adolescence intitulé «Les ados sur le dos...» du CEFA asbl.

De 19 à 21h - Salle Magritte, Université des Aînés, - Av. de l'Espinette 20 à 1348 Louvain-la-Neuve

Réservations obligatoires: nathalie.fouarge@asblcefa.be - 010/47.42.25 - PAF: 3 eur/séance

Le 20 avril 2010 - Eduquer, c'est aussi sévir ... **Oui mais comment ?**

Face à certains comportements des jeunes d'aujourd'hui, enseignants, éducateurs et parents sont désarmés. Eduquer n'est pas séduire, éduquer c'est imposer des règles ... et punir.

Par Patrick Traube au MOC, rue du Marche 6 à 7100 La Louvière -

Inscriptions : Altéo asbl 071/548.433

Juridiquement vôtre

Contrôle des absences pour maladie

La circulaire n°3012 intitulée « Contrôle des absences pour maladie des membres des personnels de l'Enseignement en Communauté française – Instructions et informations complètes » est sortie ce 8 février dernier. Les informations à ce sujet, précédemment reprises dans plusieurs circulaires, se trouvent désormais dans un seul et même document.

La circulaire reprend la description du contexte général dans lequel s'exerce le contrôle médical, la description des procédures liées aux demandes de contrôle émanant des chefs d'établissement, directeurs et supérieurs hiérarchiques ainsi que la description des types de contrôles obligatoires et aléatoires.

La circulaire est accessible sur le site de la Communauté française <http://adm.cfwb.be>

Action de sensibilisation auprès des jeunes : Reprendre l'entreprise familiale, d'une génération à l'autre

Pour favoriser et encourager la transmission d'entreprise entre parents, grands-parents et enfants, les Gouvernements wallon et de la Communauté française ont décidé l'organisation de 5 après-midi de sensibilisation des jeunes fréquentant les 3 dernières années de l'enseignement obligatoire, issus de familles d'entrepreneurs ou indépendants, à la reprise de l'entreprise familiale et à l'esprit d'entreprendre.

Objectif de ces mercredis animés par les agents de sensibilisation de l'ASE (Agen-



QI Logo

Dans le cadre du remboursement prévu par l'INAMI pour la rééducation logopédique, bon nombre de parents sollicitent le Centre PMS pour l'établissement d'un QI dans le but de pouvoir bénéficier d'une indemnisation. Un courrier rappelant les différentes positions prises par le passé à ce sujet et reprenant les situations dans lesquelles un tel test sera effectué par le Centre PMS sera envoyé d'ici peu aux Centres PMS ainsi qu'aux établissements scolaires.

Questions parlementaires

Lors de la séance plénière du 3 mars 2010 du Parlement de la Communauté française, deux questions ont été respectivement posées par Monsieur Yves Reinkin et Monsieur Mohamed Daïf à propos de « l'évaluation de la réforme et le renforcement des Centres PMS » et du « développement de l'enseignement en alternance ». Le texte reprenant ces deux questions a été envoyé par mail sur les listes «dirpmsfcpl» et «pms-fcpl» le 8 mars 2010. Il reste cependant disponible sur le site du www.pcf.be (séance plénière, comptes rendus intégraux, séance du 3 mars 2010).

ce de stimulation économique) : identifier les représentations des jeunes quant à la reprise de l'entreprise familiale, les questions qu'ils se posent et en débattre avec eux. Et, in fine, convaincre une partie de ces jeunes de poursuivre l'entreprise familiale.

Un support pédagogique sera également réalisé dans ce cadre, avec le concours des agents relais de l'ASE, spécialisés dans la transmission des entreprises. Ce « cahier de l'ASE » comportera une partie consacrée à des témoignages et « success stories » et une autre partie, plus pratique, donnera au jeune repreneur les « outils » pour se lancer dans l'aventure.

<http://gouvernement.wallonie.be/action-de-sensibilisation-aupres-des-jeunes-reprendre-l-entreprise-familiale-d-une-generation-l-autre>

Agenda Mars - Avril 2010

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Mars - Avril 2010	22 Formation 6	23 Formations 24 et 30	24 Commission Paritaire	25 COF Formation 15 Commission Santé	26 GRESEC
10	29 Formations 26bis et 42	30 Formations 30 et 33	31 GREF Groupe Porteur PROPMS	1 Groupe de travail PMS-CEFA	2
Numero 104	Le 8 avril - Formation initiale des directions PMS Du 5 au 16 avril inclus - Vacances de Pâques				
	19	20 Formation 18 Bureau FCPL	21	22	23
	26 Formation 26bis PMS-CEFA	27 Formation 6 et 17bis COF	28 GREF Conseil Général	29	30 AG et CA du CFPL GRESEC

Carnet d'adresses

Plusieurs changements ont été apportés dans le carnet d'adresses. Il sont intégrés dans le document qui vous a été envoyé le 16 mars dernier.

Les adresses mail des centres du Brabant wallon ont été harmonisées : braine@centrepms.be, jo-doigne@centrepms.be, nivelles@centrepms.be, ottignies@centrepms.be, wavre1@centrepms.be et wavre2@centrepms.be

Pour adresser un mail directement à un membre du personnel du Brabant wallon : prenom.nom@centrepms.be.

L'adresse du centre de Tournai II a également été modifiée. Ecrivez à cpms2.tournai@yahoo.fr pour joindre Marthe Van Dorpe et son équipe.

Anne Hermant et son équipe à Couvin sont joignables à l'adresse : cpmslibre.couvin@hotmail.com.

A partir du 1^{er} avril, c'est Claire Magerotte qui dirigera l'équipe de Châtelet II

Les centres PMS libres I, V et IX de Liège partagent dorénavant les mêmes locaux au numéro 78 du Boulevard Emile de Laveleye à 4020 Liège.

Les téléphones (sauf Liège I qui peut être joint au 04/254.24.14) et adresses mail n'ont pas changé.

Pensée du mois

« Nul savoir, si étendu qu'il soit, ne permet d'atteindre à la plénitude de la sagesse, sans la connaissance de soi-même. »

Bernard de Clairvaux

